



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Sociologists for Women in Society, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Sociologists for Women in Society se félicite du lancement des objectifs de développement durable dont l'accent principal est mis sur l'éradication de l'extrême pauvreté et l'engagement prioritaire en faveur de ceux qui accusent le plus de retard. Nous appelons les États Membres à entamer la mise en œuvre des objectifs de développement durable en se concentrant sur les cibles les plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté des plus vulnérables, soit les femmes et les filles en situation précaire et les enfants qui dépendent d'elles.

La cible 1.3, « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient », est prioritaire. Nous appelons les États Membres à garantir à tous, dans les milieux ruraux et urbains, un revenu minimum, un logement et la sécurité alimentaire. La faim dans un monde d'abondance est une honte qu'aucun gouvernement ne devrait tolérer. Les programmes de transferts de fonds aux familles mis en place en Amérique latine peuvent servir de modèles efficaces, en particulier ceux dont les femmes sont les bénéficiaires directes et où elles contrôlent les ressources, comme c'est le cas au Brésil. Pour éliminer les déserts alimentaires caractérisés par de faibles revenus, les États Membres devraient faciliter la création de potagers durables et d'épiceries de qualité à faible coût. Le financement d'une protection sociale complète devrait être obtenu grâce à une réaffectation de fonds provenant des budgets militaires et à l'adjonction de moyens durables comme une taxe Maria ou une taxe Tobin sur les transactions financières internationales.

Il y aurait lieu également d'attribuer un degré de priorité élevé à la cible 2.3, « D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles ». Nous appelons les États Membres à reconnaître le rôle clef des femmes et des filles dans la production alimentaire destinée à la famille et aux marchés. Les agricultrices devraient bénéficier d'un accès à la formation, aux intrants agricoles et au crédit pour maximiser leur production alimentaire et leur capacité à subvenir aux besoins de leurs familles et collectivités. La sécurité alimentaire est étroitement liée à l'égalité des sexes et ne saurait être atteinte sans l'autonomisation des femmes et des filles.

Entre autres objectifs prioritaires, on peut mentionner la cible 4.1, « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à de nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance » et la cible 5 a), « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ». Ces deux cibles font ressortir l'importance de droits fonciers garantis dans

l'éradication de la pauvreté. Nous demandons aux États Membres de donner la priorité aux droits fonciers et à l'accès à d'autres ressources économiques comme la microfinance pour tous. Un accès garanti à la terre pour les femmes facilitera la production alimentaire, améliorera la sécurité alimentaire et favorisera la stabilité de la famille. Les programmes de microfinance sont essentiels, car ils permettent aux femmes d'exploiter leurs parcelles de terre et de lancer des microentreprises, des activités leur assurant un filet de protection précieux dans les situations d'urgence alimentaire et sanitaire.

La cible 4.4, « D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat », est également prioritaire. Nous appelons les États Membres à reconnaître que les femmes et les filles sont des travailleuses essentielles dans les milieux urbains et ruraux. L'investissement dans le développement de leurs compétences, y compris les compétences entrepreneuriales, permettra de réduire leur vulnérabilité face à la pauvreté et d'assurer la sécurité durable de leurs familles. Les programmes de formation devraient se concentrer sur les compétences professionnelles appropriées pour les femmes et les filles les plus vulnérables, celles des secteurs occasionnel et informel.

Une approche durable du développement reconnaît que tout développement repose sur l'égalité entre les sexes et qu'aucun programme ne peut réussir sans l'intégration des femmes de sa conception à sa mise en œuvre. Les femmes et les filles sont considérées à juste titre comme des partenaires et des participantes à part entière aux efforts de développement. L'intégration des femmes au développement consiste non seulement à leur donner la place qui leur revient, mais c'est aussi une première étape qui est garante d'un développement couronné de succès. L'éradication de la pauvreté et la sécurité alimentaire ne peuvent être atteintes sans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Sociologists for Women in Society est une organisation scientifique et éducative sans but lucratif composée de sociologues dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des femmes et d'instaurer un changement social féministe. Notre organisation a été accréditée auprès de l'Organisation des Nations Unies en 1999, à la suite de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing. Par nos enseignements, nos recherches, nos publications et nos actions militantes, nous éduquons et sensibilisons les sociologues, mais aussi les chercheurs d'autres disciplines, ainsi que le public, à la situation sociale, politique et économique des femmes. Nous publions *Gender & Society*, une revue professionnelle très respectée, un bulletin trimestriel, *Network News*, et nous disposons d'un site Internet, www.socwomen.org, qui publie des ouvrages de référence pour la communauté des sociologues et bien d'autres. Nous collaborons avec un réseau d'organisations apparentées sur plusieurs continents par l'intermédiaire de notre programme de partenariat féministe mondial.